



D.2024.02.07.7.3

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 7 Février 2024

7- AFFAIRES JURIDIQUES ET FINANCIERES

7.3 - Contribution Supplémentaire versée par le SICOVAL à Tisséo Collectivités pour l'année 2024

L'an deux mille vingt quatre, le sept février dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X (jusqu'au point 4.3)	X (à M.Grass à compter du point 5.1)	
CHOLLET François		X (à M. Trautmann)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent			X
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc	X		

Tissé-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Monsieur le Président rappelle que l'augmentation des dépenses du réseau, conséquence de la mise en service d'équipements de transport (lignes de métro, lignes de tramway, lignes Linéo) conjuguée au poids de la dette, conduit à un déséquilibre de la section de fonctionnement du budget de Tisséo Collectivités qui n'est pas couvert par les recettes courantes (versement mobilité, recettes d'exploitation du réseau, contributions des collectivités membres).

Le SICOVAL qui a mis au rang de ses actions prioritaires le développement de la mobilité, a décidé en 2017 de renforcer sa participation financière à Tisséo Collectivités, et de participer activement à la mise en œuvre des projets de métro.

En améliorant la capacité d'autofinancement de Tisséo Collectivités, le SICOVAL entend donner à Tisséo Collectivités les moyens de maintenir son équilibre budgétaire.

Pour l'année 2024, le SICOVAL a prévu de verser au profit de Tisséo-Collectivités, en supplément de sa contribution statutaire de 1 493 891,00 €, une contribution supplémentaire de 2 599 562,00 €.

Au total, le SICOVAL versera en 2024 une contribution de 4 093 453,00 € au profit de Tisséo-Collectivités.

En 2023, le montant total de contribution du SICOVAL était de 3 546 604,00 €.

Il est demandé au Comité Syndical d'approuver le montant de la contribution supplémentaire du SICOVAL pour l'exercice 2024 d'un montant de 2 599 562,00 €.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : FIXE la contribution supplémentaire du SICOVAL à 2 599 562,00 € pour l'exercice budgétaire 2024.

ARTICLE 2 : DIT que le montant correspondant sera inscrit en recette au budget primitif 2024 de Tisséo Collectivités.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES